

Diagnostic Trame Verte et Bleue

Vallée de Villé

Thanvillé



© Hubert Jaeger



Présentation.....4

Les espaces naturels.....6

Les éléments du SRCE.....8

La fragmentation du territoire.. 10

Les réseaux écologiques12

La biodiversité 14

La faune 15

La flore..... 16

Les habitats..... 17

A éviter..... 18

Déclinaisons locales et perspectives 19

ANNEXES

Fiches propositions

Fiches actions

La LPO et la TVB

La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) – Alsace est une association à but non lucratif qui a pour objet d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'Homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité. Son activité s'articule autour de 4 grandes missions : protection des espèces, protection des espaces, éducation et sensibilisation, et le secours à la faune sauvage en détresse.

La Trame Verte et Bleue (TVB) est une politique qui a pour objectif de réduire la perte de la biodiversité, en maintenant et en reconstituant un réseau de milieux favorables pour que les espèces animales et végétales puissent accomplir leur cycle de vie. Elle s'appuie sur le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) qui cartographie les éléments tels que les Réservoirs de Biodiversité (RB) et les Corridors Écologiques (CE) les reliant.

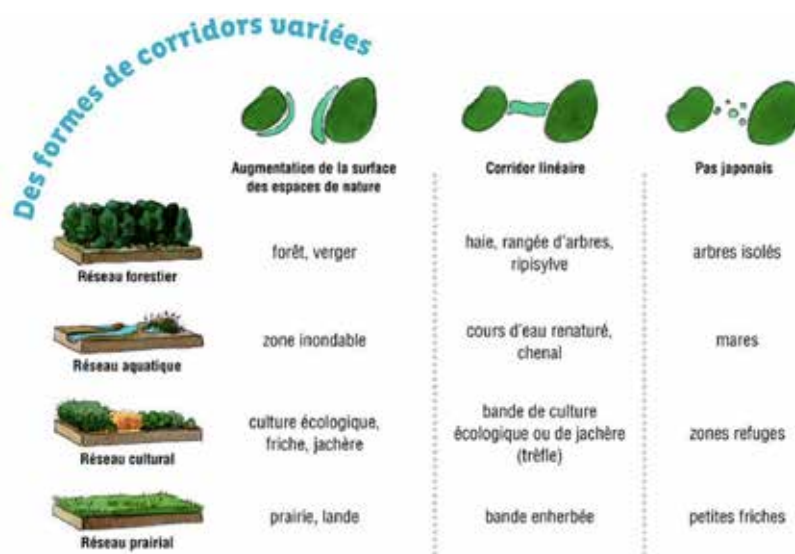
La **Trame Verte** se divise en 3 sous-trames principales : arborée (haie, bois, bosquets, etc), herbacée (prairies, bandes herbeuses, etc), et cultivée (champs, vignes, etc).

La **Trame Bleue** quant à elle est formée des éléments en lien avec l'eau tels que les cours d'eau, canaux, fossés, plans d'eau, étangs, mares, et les zones humides.

Dans ce contexte, la LPO a réalisé un diagnostic de la TVB sur le territoire de la commune de Thanvillé. Il pourra servir à l'élaboration de projets communaux plus précis à l'avenir. La commune pourra alors solliciter l'outil de l'Appel à Projet Trame Verte et Bleue en son nom ou en collaboration avec d'autres collectivités ou acteurs locaux.

Appel à Projet Trame Verte et Bleue :

<https://www.grandest.fr/appeal-a-projet/appeal-a-projets-trame-verte-et-bleue-grand-est/>





Présentation

Contexte géographique

La commune de Thanvillé est située au Sud-Est de Villé, sur la rive gauche du Giessen. Le territoire s'étend sur une surface de 191 ha et se situe à une altitude moyenne de 260 mètres. En 2021 la commune comptait 609 habitants.

Trois entités naturelles peuvent être distinguées sur le territoire, du Nord au Sud : des prairies et quelques parcelles agricoles sur les hauteurs du Oberheid, une partie forestière avec le parc du château de Thanvillé sur le versant Sud et en plaine une zone d'influence du Giessen.

Le ban communal est entouré de plusieurs cours d'eau : l'Estergott descend de Howarth et constitue la limite Nord-Est du territoire, il rejoint le Kientzelgottbach à la limite avec Saint-Pierre-Bois et traverse le village du Nord au Sud. Le Dumpfenbach marque la limite avec Saint-Maurice et le Giessen traverse le territoire au Sud.

Le village est localisé à l'intersection de la D424, l'ancienne route du sel et voie de passage obligée dans le Val de Villé qui relie Sélestat à Villé et la D253 qui mène au vignoble de Barr.

D'un point de vue administratif, Thanvillé est rattachée à l'arrondissement de Sélestat-Erstein et à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

Contexte historique

Les paysages communaux de Thanvillé ont été largement façonnés par les activités agricoles et forestières. Au XIXe siècle et jusque dans les années 1950, une diversité de cultures telles que le seigle, le blé, l'avoine, le sarrasin, la pomme de terre, l'orge et la navette fourragère étaient pratiquées en association avec le pâturage. De plus, la culture du chanvre et du lin, destinée à l'usine de filature et de tissage de Villé, contribuait à créer un paysage ouvert et diversifié. Cette variété d'activités agricoles formait ainsi une mosaïque caractéristique, témoignant de la richesse et de la diversité de l'agriculture locale.

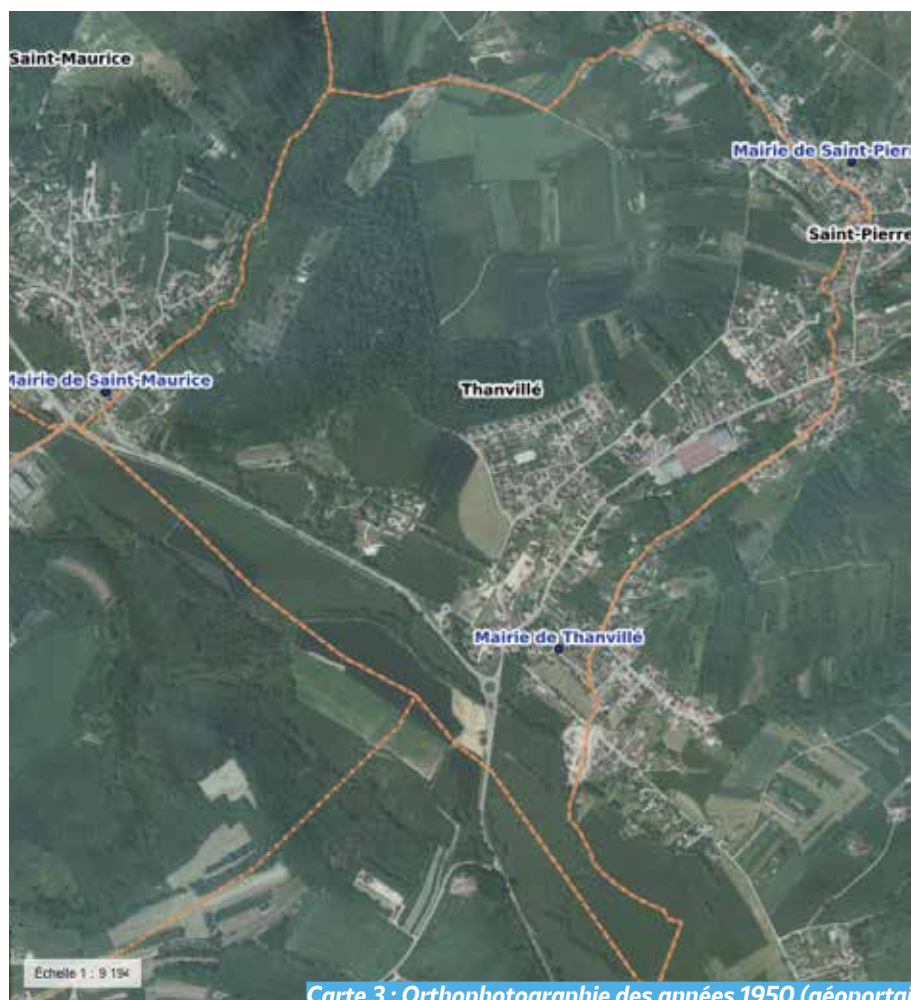
Les photographies aériennes des années 1950 révèlent la présence de nombreuses petites parcelles cultivées avec différentes cultures. Les massifs forestiers étaient moins étendus et souvent entourés de vergers, aujourd'hui laissés à l'abandon. Les parcelles agricoles de l'époque ont depuis été converties en prairies de fauche et de pâturage, ou ont été laissées en friche, entraînant une fermeture du paysage.



Carte 1 : Cassini (1750 - 1815)



Carte 2 : État major (1820 - 1880)



Carte 3 : Orthophotographie des années 1950 (géoportail)



Carte 4 : Orthophotographie actuelle (géoportail)

Les espaces naturels

1 LES ESPACES PROTÉGÉS

Selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), un espace protégé est « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ». La désignation des espaces naturels protégés est une composante majeure des stratégies de protection et de gestion du patrimoine naturel, traduit par les différents outils de protection disponibles.

Aucun espace protégé n'est présent sur le ban communal. En revanche, Thanvillé est liée à un site Natura 2000 de type Zone de Conservation Spéciale (ZSC) par le corridor CN12. Les ZSC sont liées à la conserva-

tion des types d'habitats et des espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial.

La ZSC N°FR4201803 « Val de Villé et Ried de la Schernetz », à l'Ouest de la commune, a pour objectif de préserver les éléments structurants du paysage (forêts, zones humides, pâturages extensifs, milieux bocagers, gîtes à chauves-souris), favorables à de nombreuses espèces dont deux espèces d'Azurés et le Grand-Murin.

2 LES ZONES D'INTÉRÊTS ÉCOLOGIQUES

Une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est présente sur le secteur d'étude. De plus, la commune est liée par le corridor CN12 à deux autres ZNIEFF.

Les ZNIEFF de type 1 correspondent aux zones les plus remarquables en biodiversité, tandis que les ZNIEFF de type 2 sont de grands ensembles naturels peu modifiés, favorables à de nombreuses espèces.

Thanvillé est directement concernée par :

La ZNIEFF de type 2 N°42030407 « Prairies du Val de Villé » sur la quasi-totalité du territoire. Cette zone fait partie d'un ensemble regroupant des terrains de part et d'autre des affluents du Giessen sur le Val de Villé, ainsi que les prairies situées au Sud, à l'Ouest et à l'Est de Villé.

Cette ZNIEFF englobe les prairies humides de fauche et de pâturage, abritant notamment des populations d'Azurés des paluds et de la sanguisorbe, des papillons menacés faisant l'objet d'un Plan National d'Action. Le Giessen dont l'eau est de bonne qualité et sa ripisylve globalement constituée d'aulnaie-frênaie est également ciblée dans cette ZNIEFF. Il y a un intérêt à conserver une ripisylve sur l'ensemble du linéaire ainsi que les zones inondables et les annexes hydrauliques, notamment dans un rôle d'épuration des eaux de ruissellement.

La commune est liée par le corridor CN12 à deux ZNIEFF :

La ZNIEFF de type 1 N°420030432 « Cours, boisements et prairies humides de la Lièpvrette et du Giessen » au Sud de la commune. Cette ZNIEFF suit le Giessen, et deux de ses affluents, le Muehlbach et la Lièpvrette, avec leurs milieux associés. Ces prairies abritent également les deux papillons mentionnés plus haut, ainsi qu'un autre papillon protégé, le Cuivré des marais, dont la chenille se nourrit d'oseilles sauvages.

La ZNIEFF de type 1 N°420030405 « Prairies du Hecke à Triembach-au-Val » est située à proximité de la commune à l'Ouest. Cette ZNIEFF concerne un ensemble prairial remarquable offrant un échantillon bien conservé de prairies allant de la prairie mésophile à la prairie humide sur le Silberberg.



Prairies et arbustes

Périmètres d'inventaire et de protection



Limites communales
Cours d'eau
Zones d'inventaire
ZNIEFF de type 2

Réalisation : LPO
Alsace 2024



Sources des données : Découpage administratif issu d'OpenStreetMap © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL ;
 Périmètres d'inventaire et de protection du Muséum National d'Histoire Naturelle ;
 Cours d'eau issus de la BD Topage® - IGN / OFB - 2019.
 Fond cartographique : Orthophotographies les plus récentes de la BD ORTHO de l'IGN



0 250 500 m

Les éléments du SRCE

1 LES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée. Les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante. Les réservoirs de biodiversité, identifiés dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L. 371-1 II et R. 371-19 II du code de l'environnement).

La commune est directement concernée par le réservoir de biodiversité d'importance régionale :

Les Vallées du Giessen et de la Lièpvrette (RB52) au Sud de la commune. Ce réservoir de 600 ha suit les cours d'eau du Giessen et de la Lièpvrette avec leurs milieux humides associés. Il revêt une importance particulière pour les espèces des cours d'eau, des milieux forestiers ou ouverts et des prairies humides ainsi que les espèces sensibles à la fragmentation de leur habitat qui y ont été recensées telles que le Lézard vert, la Noctule de Leisler, le Chat sauvage, le Lynx boréal et les Azurés des paluds et de la sanguisorbe. Parmi les menaces figurent

plusieurs routes, dont une nationale et une départementale, ainsi qu'une pression d'urbanisation croissante.

A proximité de la commune se situe un réservoir de biodiversité d'importance régionale :

Les Coteaux de Triembach (RB49) au Nord-Ouest de la commune. Ce réservoir de 1488 ha concerne les espèces des milieux forestiers comme le Lynx boréal, les espèces prairiales comme le Tarier des prés ou le Damier de la succise et celles des cours d'eau. Ce réservoir est fragmenté par des zones liées à l'urbanisation et par les routes D424 et D203. La maîtrise et l'adaptation de l'urbanisation doit permettre la restauration de la fonctionnalité écologique.

2 LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

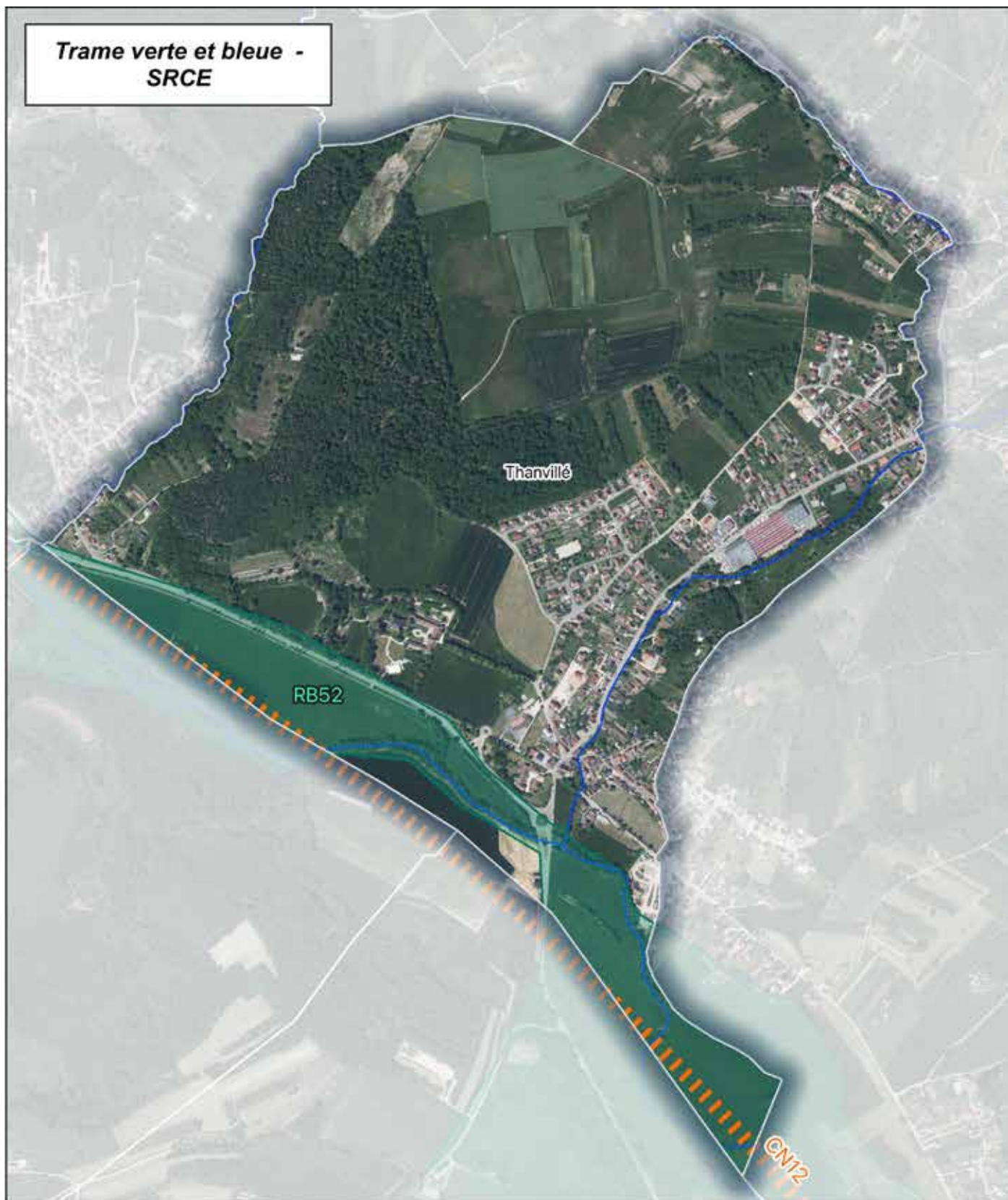
Les réservoirs de biodiversité sont reliés par des corridors écologiques. Ils permettent la circulation des animaux entre les réservoirs et la diffusion des plantes. Ils sont essentiels au bon fonctionnement des écosystèmes et à la préservation de la biodiversité.

Située à la jonction de plusieurs affluents du Giessen, Thanvillé est riche en prairies humides qui font le lien avec le corridor national CN12 « **Vosges moyennes, Vallée du Giessen et Ried Centre-Alsace** » assurant la continuité entre le Massif vosgien, la plaine du Rhin et la Forêt Noire. Il concerne les cours d'eau vosgiens, les milieux alluviaux, les prairies et les milieux agricoles ainsi que les massifs forestiers. Plusieurs espèces sont ciblées par ce corridor écologique dont les Azurés des paluds et de la sanguisorbe, le Gobemouche noir ou le Chat forestier.



Prairies et verger

Trame verte et bleue - SRCE



Limites communales
Cours d'eau

Trame verte et bleue du SRCE

Réservoir de biodiversité
Corridor d'importance nationale
Corridor d'importance régionale

Réalisation : LPO
Alsace 2024



Sources des données : Découpage administratif issu d'OpenStreetMap © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL.
SRCE Alsace DREAL Grand-Est. Cours d'eau issus de BD Topage® - IGN / OFB - 2019.
Fond cartographique : Orthophotographies les plus récentes de la BD ORTHO de l'IGN



0 250 500 m

La fragmentation du territoire

1 L'ESPACE URBAIN

Les zones urbanisées de Thanvillé représentent environ 20% du territoire, un pourcentage assez élevé qui s'explique par la petite taille du ban communal. Au cours des dernières décennies, le village s'est progressivement étendu le long de la route principale (rue de l'Église) avec des lotissements composés de maisons individuelles entourées de jardins. Des bâtiments se sont rajoutés sur le terrain de la société Schenker Stores et il y a quelques maisons supplémentaires du côté de Saint-Maurice.

La présence de jardins entourant les habitations complète la trame verte. Ces espaces sont également de potentiels sites accueillants

pour la faune sauvage à condition que les espaces verts soient entretenus de manière écologique.

L'éclairage public et domestique a également un impact sur la faune en désorientant les animaux nocturnes. Il s'agit de la **trame noire**, qui désigne un réseau connecté de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques, prenant en compte un niveau d'obscurité suffisant pour la faune nocturne.

2 LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Thanvillé est la première localité traversée par la D424, voie de passage obligée dans le Val de Villé, qui relie Sélestat à Villé. De plus, la commune dont les constructions se succèdent de part et d'autre de la rue principale, est traversée sur toute sa surface par la D253 qui va vers le vignoble de Barr. Ces routes, assez fréquentées, présentent des risques de collisions avec la faune et d'écrasement d'amphibiens. Plus particulièrement, le passage de la D424 au Sud du territoire à l'intersection de plusieurs bras du Giessen crée une fragmentation importante du réservoir de biodiversité RB52.

Au total, 4 données d'animaux morts à cause d'infrastructures de transport ont été renseignées sur le territoire entre 2012 et 2023, dont un Blaireau européen, deux Renards roux, un Hérisson d'Europe et un Râle d'eau.

A noter que ces données sont une sous-estimation de l'impact réel des routes. Beaucoup d'animaux accidentés n'étant pas saisi dans la base de données Faune Alsace.

3 LES OBSTACLES SUR LES COURS D'EAU

Le ban communal est entouré de plusieurs cours d'eau : l'Estergott descend de Howarth et constitue la limite Nord-Est du territoire, il rejoint le Kientzelgottbach à la limite avec Saint-Pierre-Bois et traverse le village du Nord au Sud. Le Dumpfenbach marque la limite avec Saint-Maurice côté Nord-Ouest et le Giessen traverse le territoire au Sud.

Ces cours d'eau sont cependant fragmentés par plusieurs ouvrages (seuils, passages busés, vannes...) pouvant constituer un obstacle physique pour certains organismes aquatiques, qui n'ont alors plus accès à certains tronçons du réseau hydrographique, de manière permanente ou dans certaines conditions de débit.

Les obstacles présentés sur la carte suivante sont issus du Référentiel National des Obstacles à l'Écoulement (ROE) développé par l'Office Français de la Biodiversité datant de 2014 et mis à jour régulièrement.

Au total, 7 obstacles (seuils en rivière) à la continuité écologique ont été répertoriés sur les cours d'eau de la commune.

La continuité écologique ne doit pas être entravée par un nouvel ouvrage et doit être assurée pour les ouvrages existants en raison de l'importance de ces cours d'eau pour la continuité écologique aquatique.

Fragmentation et mortalité routière



Limites communales

Cours d'eau

Données mortalité

★ Collision avec un moyen de transport

Fragmentation

— Autoroute

— Départementale

— Voie ferrée

Enveloppe urbaine

▲ Obstacles cours d'eau

Réalisation : LPO
Alsace 2024



Sources des données : BD TOPO 2022 ; Corine Land Cover 2012 ; Réseau ODONAT Grand Est 2024 ;
Découpage administratif issu d'OpenStreetMap © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL
Fonds cartographiques : BD ORTHO HR actuelle de l'IGN



0 250 500 m

Les réseaux écologiques

La trame verte et bleue se décompose en sous-trames (ou réseaux):

- La **sous-trame arborée** se compose des forêts, bois bosquets, haies et arbres isolés.
- La **sous-trame herbacée** se compose des prairies, pâtures, friches, bandes et chemins enherbés.
- La **sous-trame aquatique et humide** se compose des plans d'eau, étangs, mares, cours d'eau, fossés, zones humides et roselières.
- La **sous-trame agricole** se compose des cultures, agroforesterie, jachères et zones refuges.

Les sous-trames

La sous-trame arborée

La couverture forestière représente environ 16% du territoire. Ces forêts s'étendent sur les pentes moyennes du versant Sud. À proximité de Saint-Maurice se trouvent d'autres surfaces boisées, constituées d'anciens vergers laissés à l'abandon et quelques vergers traditionnels.

Dans le parc du château de Thanvillé, des arbres anciens peuvent constituer un habitat intéressant pour la faune. Des résidus de haies subsistent çà et là, notamment sur les hauteurs entourant les prairies.



La sous-trame herbacée

La sous-trame herbacée se compose principalement de prairies s'étendant sur les hauteurs du plateau d'Oberheid et quelques prairies entourées de haies à l'Ouest du village. D'autres zones herbacées se situent en plaine le long du Giessen et sur le parc du château de Thanvillé.

Jadis riches en biodiversité floristique, ces prairies se sont aujourd'hui appauvries en raison de fauches précoces et répétées et de l'utilisation d'intrants.



La sous-trame aquatique et humide

Le territoire est traversé par plusieurs cours d'eau : l'Estergott au Nord, qui rejoint le Kientzelgottbach à la limite de Saint-Pierre-Bois avant de traverser la zone urbanisée, le Dumpfenbach à l'Ouest, et le Giessen au Sud. Plusieurs prairies humides, riches en Sanguisorbe, sont présentes sur le territoire. On les trouve notamment derrière la société Schenker Stores, le long du Giessen en plaine, où subsistent des populations d'Azurés, au-dessus de la rue Saint-Jacques, ainsi que proche de l'église. Par ailleurs, plusieurs mares ont été recensées dans le parc du château de Thanvillé, « Jardin Lilaveronica ».



La sous-trame agricole

La sous-trame culturelle n'occupe qu'une petite partie de la commune sur l'Oberheid. Historiquement, de nombreuses parcelles étaient consacrées aux céréales, aux pommes de terre et à d'autres cultures, comme en témoignent les cartes du XIXe siècle. Aujourd'hui, les rares parcelles sont cultivées avec des céréales.





La biodiversité

1 ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

Qu'est ce que la biodiversité ?

La biodiversité désigne la diversité des organismes vivants et leurs interactions et s'apprécie en considérant la diversité des espèces, celle des gènes au sein de chaque espèce, ainsi que l'organisation et la diversité des écosystèmes. La biodiversité ne concerne pas seulement les espèces ou les espaces rares et/ou menacés mais aussi celles et ceux considérés comme ordinaires ou communs.

Catégorie Liste Rouge Alsace

Les espèces dites menacées sont inscrites sur la liste rouge des espèces menacées d'Alsace et/ou de France et/ou d'Europe mise en place par l'UICN*. Elles sont catégorisées en trois niveaux : « en danger critique », « en danger » ou « vulnérable » selon leur état de conservation et la dynamique de leurs populations. D'autres sont qualifiées de « quasi-menacées » quand d'autres encore sont qualifiées de « disparues » sur un territoire ou mondialement. La même méthode de classification est appliquée au niveau régional, national et international.

Statut de protection

Certaines espèces mentionnées dans les tableaux bénéficient d'un statut de protection conformément aux textes législatifs suivants :

- **Directive Oiseaux** : Directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Les espèces mentionnées à l'Annexe 1 font l'objet de mesures de conservation spéciales concernant leur habitat (Désignation de Zones de protection spéciales ZPS), afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.
- **Convention de Berne** : convention du 19/9/1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe. Les espèces de l'Annexe 2 sont strictement protégées.

• **Convention de Bonn** : convention du 1/11/1983 relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.

• **Législation française** : Arrêté ministériel du 29 octobre 2009. L'article 3 regroupe les espèces d'oiseaux strictement protégées et précise que les sites de reproduction et de repos de ces espèces sont également protégés.

Indice de nidification pour les oiseaux

Pour les oiseaux, il est essentiel de distinguer les espèces nicheuses de celles de passage ou en hivernage. Les espèces nicheuses reflètent la qualité des milieux favorisant leur reproduction. Les oiseaux de passage ou en hivernage recherchent nourriture et repos, nécessitant des ressources adaptées. D'autres ne font que traverser sans s'arrêter.

Les indices de nidification permettent d'établir trois niveaux en fonction de l'observation : nidification possible, probable ou certaine. Sont considérées comme nicheuses, les espèces ayant un code de nidification probable ou certaine.

Pression d'observation

Les tableaux suivants présentent qu'un échantillon de la faune et de la flore locale, en mettant en avant les espèces menacées de la liste rouge d'Alsace. Ces listes ne sont donc pas exhaustives concernant la biodiversité présente sur la commune. De plus, certains groupes n'ont pas été inventoriés car nécessitant des compétences (champignons, mousses, insectes etc.) ou des techniques spécialisées (chiroptères, poissons, etc.) pour leur inventaire.

* *Union Internationale de la Protection de la Nature*

Bon à savoir

D'où viennent les données ?

La majorité des données présentées dans ce document provient du réseau de l'Office des Données Naturalistes du Grand-Est (ODONAT Grand-Est) réunissant, en Alsace, les observations des naturalistes salariés et bénévoles des associations suivantes : Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA) pour les mammifères ; Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace (LPO Alsace) pour les oiseaux ; Association BUFO pour les amphibiens et les reptiles ; Association IMAGO pour les insectes ; Société Botanique d'Alsace (SBA) pour la flore.

Ces données sont complétées par celles de la Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de Colmar pour les mollusques et par celles du Conservatoire Botanique d'Alsace (CBA) pour la flore. Enfin, des inventaires complémentaires ont été effectués par la LPO Alsace pour différents groupes taxonomiques dans le cadre du projet.

Rappel sur la propriété des données du réseau ODONAT Grand Est :

Les informations, observations et, le cas échéant, les données mises en forme, transmises par ODONAT Grand Est au mandant sont la propriété des associations dont elles sont issues. Celles-ci consentent un droit d'usage au mandant dans le cadre exclusif de l'objet précisé à l'article 1 de la convention liant le mandant à ODONAT.

Les représentations de ces données, tableaux, graphiques, cartes, indicateurs, agrégations, dont ODONAT Grand Est en est l'auteur sont la propriété d'ODONAT Grand Est, qui consent un droit d'usage au mandant dans le cadre précisé ci-dessous.

L'usage des informations transmises par le réseau ODONAT Grand Est est autorisé pour la publication dans des rapports confidentiels, imprimés en nombre limité, et destinés au seul mandant et à son (ses) éventuel(s) commanditaire(s). Dans le cas d'une mise à disposition au public ou à un tiers de ces rapports, un rappel sur la propriété et le droit d'usage de ces informations, par exemple sous forme d'une copie du présent article de la convention, doit figurer nettement dans les rapports.

Toutes autres utilisations, la reproduction, la diffusion, la réutilisation des données pour un autre projet et la cession à des tiers sont interdites, sauf autorisation expresse.

Le mandant est tenu de citer de façon appropriée la source des données, c'est-à-dire : en faisant clairement figurer le nom des associations gestionnaires, en particulier lors de la citation des observations ; en faisant clairement figurer le nom Réseau ODONAT Grand Est en particulier lors de toute utilisation de données mises en forme. Enfin, le mandant transmettra à ODONAT Grand Est un exemplaire de la partie de son rapport incluant les données fournies par le réseau.

2 LA FAUNE

Au total, 125 espèces d'animaux ont été répertoriées sur la commune. Elles concernent 11 groupes taxonomiques : mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens ainsi que plusieurs groupes d'insectes (cigales, coléoptères, hyménoptères, gastéropodes, odonates, orthoptères, papillons de jour).

Les Oiseaux

Parmi les oiseaux, 92 espèces ont été identifiées dont 28 sont inscrites sur la liste rouge des oiseaux nicheurs menacés d'Alsace.

Oiseaux observés sur la commune et classés sur la liste rouge des oiseaux nicheurs

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Classification Liste rouge	Dernière observation	Indice le plus élevé de nidification
Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	En danger critique d'extinction	1992	
Tarin des aulnes	<i>Spinus spinus</i>	En danger critique d'extinction	2018	
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	En danger critique d'extinction	2022	
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	En danger	2022	
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	En danger	2022	Probable
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	En danger	2018	
Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>	En danger	2014	
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	Vulnérable	1990	Possible
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	Vulnérable	2021	Probable
Pipit farouche	<i>Anthus pratensis</i>	Vulnérable	2020	
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	Vulnérable	2016	
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Vulnérable	2019	
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	Vulnérable	1983	Possible
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Vulnérable	2022	Certaine
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Vulnérable	1987	
Grive litorale	<i>Turdus pilaris</i>	Vulnérable	2015	
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	Vulnérable	2023	Probable
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Vulnérable	2017	
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Vulnérable	2020	Certaine
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Quasi-menacée	2008	
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Quasi-menacée	2023	Probable
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Quasi-menacée	2015	Possible
Cincla plongeur	<i>Cinclus cinclus</i>	Quasi-menacée	1994	Certaine
Fauvette babillarde	<i>Cumeca curruca</i>	Quasi-menacée	2017	Possible
Pouillot fîs	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Quasi-menacée	2020	Possible
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Quasi-menacée	2008	Probable
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	Quasi-menacée	2018	Probable
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Quasi-menacée	2022	Possible



Azuré de la sanguisorbe

L'Azuré de la sanguisorbe est étroitement lié à la Sanguisorbe officinale pour le développement de sa chenille, puis des fourmis qui le nourrissent dans la fourmière jusqu'à sa métamorphose. Toute modification de son habitat provoquant la disparition de la sanguisorbe entraîne sa disparition.

© Alexandre Gonçalves



Torcol fourmilier

Le Torcol fourmilier un oiseau de la famille des pics, se nourrit principalement de fourmis, raison pour laquelle il chasse au sol. Il occupe des habitats comme les bosquets entourés de pâturages, les prairies, les vergers et les vignes et il a besoin de cavités d'arbres pour nicher. © Pierre Matzke



Tarier des prés

Le Tarier des prés affectionne les vastes prairies humides, pourvues de poste d'affût. Autrefois fréquent dans la région, il est aujourd'hui devenu très rare et les prairies encore occupées doivent impérativement être gérées de manière à lui être favorable, à savoir via une fauche tardive. © Claudie Stenger

Les autres espèces

Parmi les autres espèces, 9 mammifères, 1 reptile, 3 amphibiens, 1 orthoptère, 11 papillons, 3 odonates, 1 coléoptère, 1 hyménoptère, 2 gas-

téropodes et la mante religieuse ont été répertoriées sur la commune dont 4 espèces sont inscrites sur la liste rouge des espèces menacées d'Alsace.

Inventaire des autres espèces observées sur la commune et classées sur la liste rouge

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Classification Liste rouge	Dernière observation
Mammifères			
Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i>	Quasi-menacée	2009
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	Quasi-menacée	2016
Papillons de jour			
Azuré de la sanguisorbe	<i>Phengaris teleius</i>	Vulnérable	2005
Azuré des paluds	<i>Phengaris nausithous</i>	Vulnérable	2023

Le territoire de Thanvillé accueille une faune variée, caractéristique des milieux ouverts et semi-ouverts. Il se distingue principalement par la présence de papillons rares et menacés dans les prairies humides, notamment les Azurés des paluds et de la sanguisorbe et le Damier de la succise, dont la conservation repose sur une gestion extensive des prairies. Il en va de même pour le Tarier des prés, un oiseau rare et menacé, qui a été qualifié de nicheur probable sur la commune en 2022.

Les mares sur le parc du château abritent des amphibiens comme la Grenouille rousse et le Crapaud commun, mais les populations ont beaucoup souffert de la fragmentation de leur habitat et de l'écrasement sur la D424. La mosaïque paysagère autour de l'Oberheid et les vergers autour du village, offre des habitats favorables à des espèces telles que la Pie-grièche écorcheur, l'Alouette des champs et la Tourterelle des bois ou des reptiles comme l'Orvet fragile ou la Coronelle lisse. Il est crucial de protéger ces milieux par une gestion extensive.

3 LA FLORE

Au total, 25 espèces de plantes ont été répertoriées sur la commune avec deux groupes taxonomiques : plantes à fleurs et fougères.

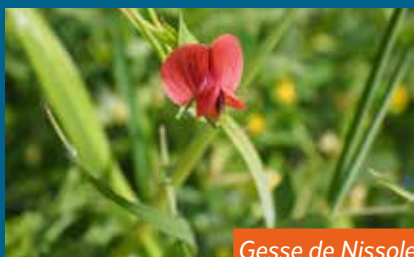
Parmi elles, une espèce est inscrite sur la liste rouge de la flore menacée d'Alsace et classée « en danger » : la **Gesse de Nissole**. C'est une plante messicole, directement liée aux cultures de céréales qu'elle accompagne. Elle n'a plus été observée sur la commune depuis 1935. À la suite de l'intensification des pratiques agricoles d'autres plantes comme la Gesse de Nissole ont disparu de la commune.

Les 24 autres espèces sont classées en « préoccupation mineure ». Il s'agit par exemple de la Cardamine à sept folioles, qu'on peut trouver dans les clairières de forêt. La Sanguisorbe officinale et de l'Agrostide des chiens sont, elles, inféodées aux zones humides.

Le territoire de la commune se distingue par la richesse floristique de ses prairies humides, abritant des espèces remarquables comme l'Orchis morio ou l'Orchis tacheté et la Sanguisorbe. Leur préservation

repose sur une gestion extensive, notamment une fauche tardive, qui favorise la reproduction des plantes pour compléter leur cycle de vie et l'utilisation limitée de fertilisants.

La ripisylve du Giessen, ainsi que celle du Dumpfenbach et par secteur celle du Kienzelgottbach est envahie par des espèces exotiques envahissantes comme la Renouée du Japon et la Balsamine de l'Himalaya. Leur expansion est à contenir pour éviter leur dispersion avec un arrachage avant floraison ou une coupe répétée jusqu'à épuisement et la plantation d'espèces locales concurrentielles comme le saule ou l'aulne pour occuper l'espace.



Gesse de Nissole

La Gesse de Nissole est une espèce de plante herbacée annuelle avec des fleurs rose vif qui affecte les milieux secs.

© Eric Brunissen



Sanguisorbe officinale

La Sanguisorbe officinale est une plante des milieux humides sur sol calcaire avec une fleur rouge sombre. C'est la plante hôte exclusive des Azurés des paluds et de la sanguisorbe.

© Elisa Schorr - CEN Alsace

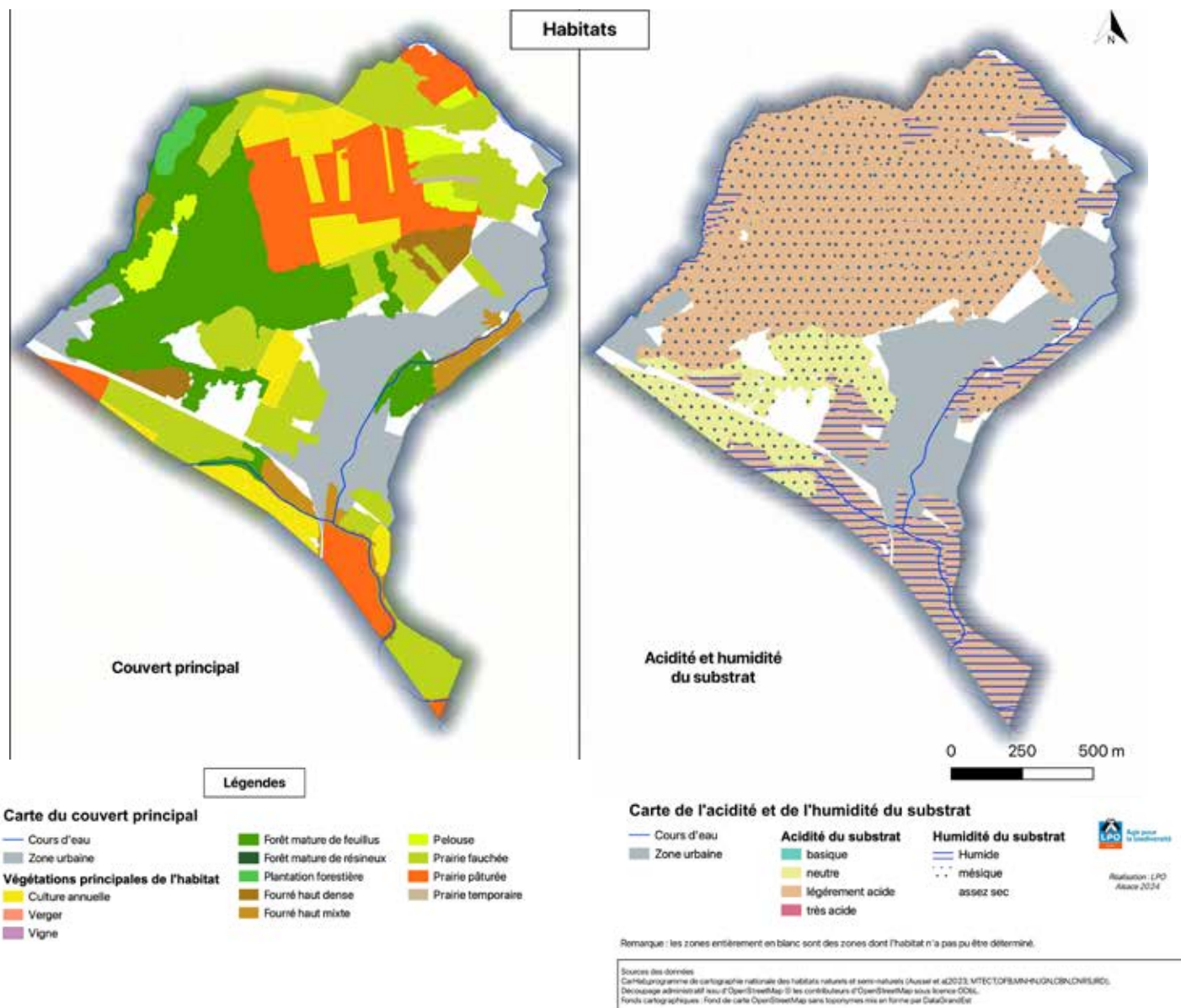


Cardamine à 7 folioles

La Cardamine à sept folioles pousse dans les hêtraies de moyenne montagne. Elle se reconnaît notamment à ses feuilles portant presque toujours sept grandes folioles et ses fleurs aux couleurs allant du blanc au lilas.

© Franck Le Driant

4 LES HABITATS



Les habitats de la commune de Thanvillé sont de l'étage collinéen en situation subocéanique sous ombroclimat subhumide.

Les sols sont légèrement acides à neutre, principalement mésique, humides le long des cours d'eau.

Les couverts sont une mosaïque d'habitats forestiers (principalement une forêt mature de feuillus), de fourrés hauts, de prairies (fauchées ou pâturées) et de cultures annuelles.



Espaces semi-ouverts et ouverts

Ces espaces offrent des refuges pour de nombreuses espèces : des pollinisateurs comme les abeilles et les papillons, ainsi que des oiseaux nicheurs. Un tas de bois offre un refuge aux insectes, amphibiens, reptiles et petits mammifères, leur procurant abri et protection contre les prédateurs.



Prairies bordées de haies

Une prairie bordée d'une haie combine les avantages des milieux ouverts et des habitats linéaires. La haie fournit les abris, sert de corridors utiles aux déplacements, protège le sol de l'érosion et améliore la qualité des habitats. Les fleurs de la prairie sont utiles aux pollinisateurs.



Prairies humides du Giessen

Ces prairies abritent des espèces rares et spécialisées, comme certaines orchidées, libellules, amphibiens et papillons. Elles jouent également un rôle dans la régulation de l'eau, en réduisant les risques d'inondation et en filtrant les polluants.

5 A EVITER



Zone humide derrière la société Schenker Stores en train de se refermer.



Le Kienzelgottbach canalisé au village

Déclinaisons locales et perspectives

Découpage du territoire

Afin de mieux comprendre les enjeux présents sur la commune, ils seront présentés selon les 3 entités paysagères identifiées sur la commune :

1. La forêt
2. Les zones aquatiques et humides et les milieux prairiaux
3. La zone urbanisée

Ces entités ont été définies selon les habitats présents et le contexte paysager afin de faciliter la lecture du territoire mais ne sont pas de véritables entités biogéographiques à proprement parler.

Les perspectives

Les fiches propositions

Afin d'améliorer la qualité de la Trame Verte et Bleue à l'échelle de la commune, des propositions de gestion et d'améliorations favorables à la biodiversité sont réalisées au regard du contexte et des enjeux identifiés sur les différents secteurs.

Les fiches actions

Lorsqu'un projet est identifié, une fiche action est proposée, contenant les différents éléments liés à la réalisation de ce projet. Plusieurs options peuvent être proposées et ces fiches sont amenées à évoluer pour s'ajuster aux contraintes et aux attentes suite aux échanges avec les différents acteurs.

Les 4 fiches actions sont classées par ordre de priorité en fonction de l'importance du secteur pour la biodiversité sur la commune.

Les critères permettant d'identifier ces propositions et actions se fondent exclusivement sur le potentiel écologique des sites, sans tenir compte de la propriété foncière des parcelles.

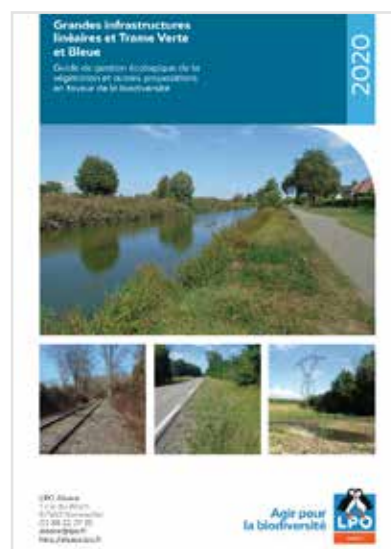
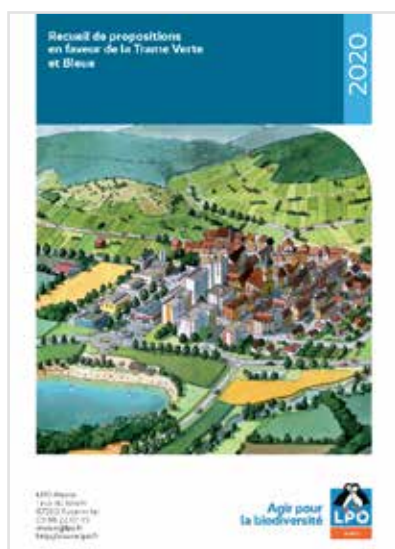
En complément

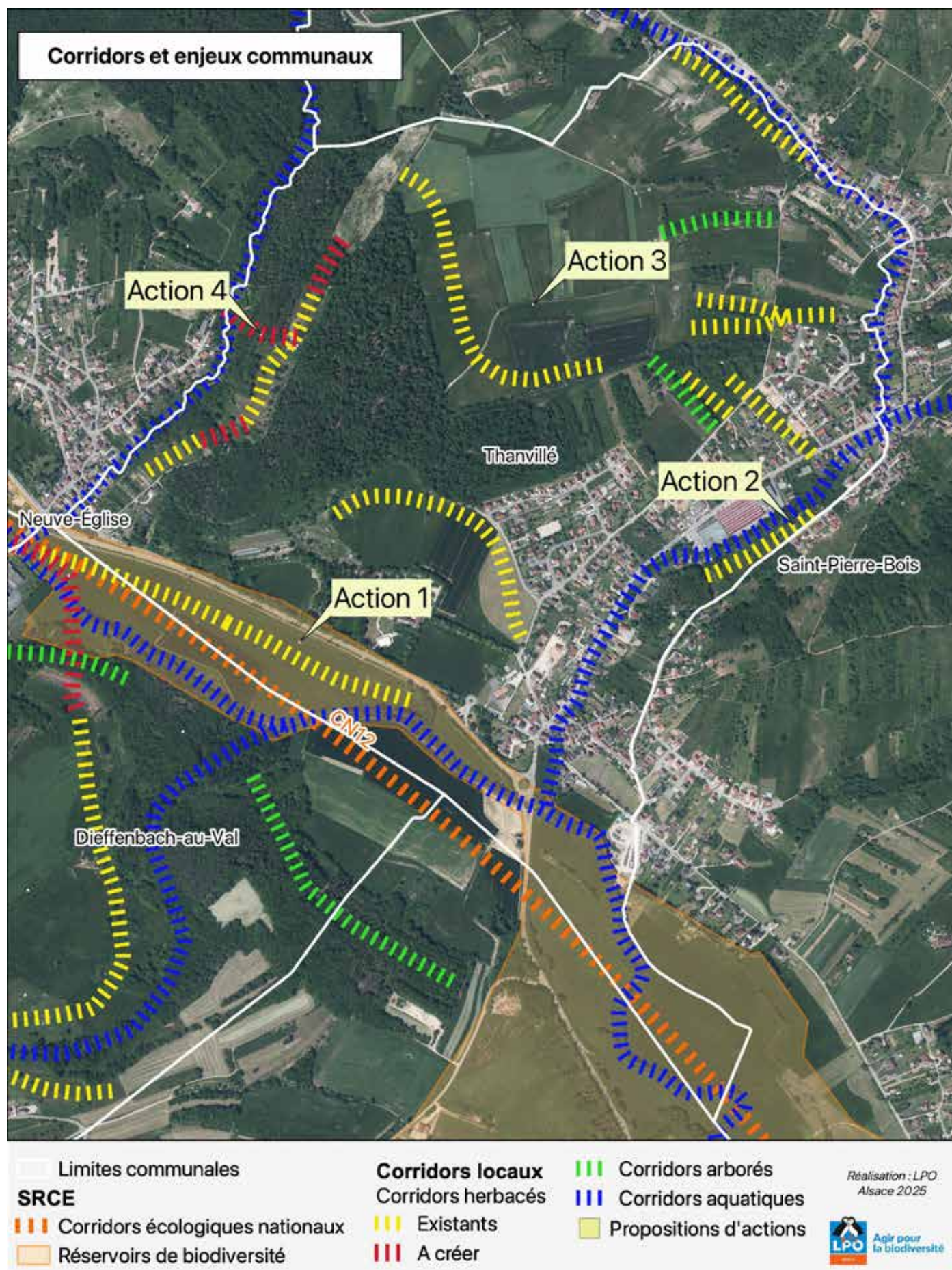
Les propositions faites dans les pages suivantes font référence aux documents généraux dans lesquels de nombreuses explications ainsi que des exemples sont fournis. Ces documents sont gratuits et téléchargeables aux liens suivants :

- BRUNISSEN E., 2020. Recueil de propositions en faveur de la Trame Verte et Bleue, AERM - DREAL Grand Est - LPO Alsace, 160p. [TVB Propositions générales 2020.pdf](#)
- BRUNISSEN E., 2019. Guide technique de gestion écologique des corridors écologiques et autres éléments de la Trame Verte et Bleue, AERM - DREAL Grand Est - Région Grand-Est - LPO Alsace : 64 p. [TVB Guide technique de gestion 2019.pdf](#)
- BRUNISSEN E., 2020. Grandes infrastructures linéaires et Trame Verte et Bleue. Guide de gestion écologique de la végétation et autres propositions en faveur de la biodiversité, AERM - DREAL Grand Est - LPO Alsace : 125 p. [TVB et Grandes infrastructures linéaires 2020.pdf](#)

Les mesures en faveur de la TVB peuvent également être complétées par des actions plus ciblées, par exemple :

- Action « Nature en ville » avec les citoyens ;
- Action « Biodiversité dans les champs » avec les agriculteurs ;
- Action « Renaturation des cours d'eau » avec les acteurs concernés par la GEMAPI





1 LA FORÊT

L'état actuel

La forêt privée de Thanvillé se caractérise par une exposition Sud et Ouest, plutôt chaude. C'est une forêt claire, sensible à la sécheresse. Sa superficie n'a pas beaucoup changé depuis les années 1950, à part l'enfrichement de certaines parcelles agricoles à l'Ouest. Il s'agit néanmoins d'une forêt jeune dépourvue de zone de vieillissement. Le maintien de gros arbres avec un diamètre supérieur à 35 cm, d'arbres morts ou à cavité est essentiel.

Les enjeux

La Faune

La faune de la forêt, bien que relativement commune, abrite une diversité d'espèces. Parmi les mammifères, on retrouve le Sanglier et le Chevreuil européen, qui évoluent en fonction de la densité du milieu forestier. D'autres espèces comme l'Écureuil roux et le Renard roux y trouvent également refuge. Côté avifaune, des espèces emblématiques telles que le Pic mar, dont la survie dépend de la préservation des vieux arbres et des arbres à cavités, sont présentes. Enfin, des mustélidés tels que la Martre des pins et le Putois d'Europe ont aussi été recensés.

La Flore

La forêt abrite une diversité d'espèces de feuillus et de résineux, avec une prédominance de Chêne sessile, de Pin sylvestre et de Hêtre. Des résineux moins fréquents, tels que le Sapin pectiné et l'Épicéa, y sont également présents. Les feuillus sont parti-

culièrement bien représentés, favorisant ainsi une biodiversité riche et variée.

Le sous-étage forestier, constitué d'espèces arborescentes et arbustives, contribue également à la diversité de l'écosystème. En lisière et dans les clairières, des plantes caractéristiques comme l'Angélique sylvestre et le Genêt des teinturiers ont été recensées en 2002.

Les habitats et corridors locaux

Ces dernières années, les anciennes parcelles agricoles, converties en prairies à l'Ouest de la forêt, se sont progressivement enfrichées, entraînant une fermeture du milieu. Cette évolution a fragmenté les prairies, limitant les connexions écologiques pour les espèces des milieux ouverts. L'ouverture d'une partie de la forêt entre les prairies représenterait un véritable atout pour faciliter les déplacements de la petite faune prairiale et renforcer la continuité des habitats.

Conclusion

La forêt de Thanvillé offre déjà une certaine diversité d'habitats qu'il est essentiel de préserver, notamment par le maintien des arbres morts ou à cavités, ainsi que par la diversité des essences présentes. En procédant à l'ouverture de certains secteurs, il serait possible de créer des corridors reliant les différentes prairies, renforçant ainsi la mosaïque paysagère.

Points forts à conserver	Perspectives
Forêt de feuillus diversifiée, assez claire	Préserver
Points faibles à améliorer	Perspectives
Forêt jeune dans l'ensemble	Conserver des îlots de sénescence et des parcelles de libre évolution
Enfrichement et fragmentation des prairies à l'Ouest du territoire	Création d'ouvertures herbacées ⇒ Fiche action 4
Lisières de forêt abruptes sur certains tronçons	Diversifier les lisières et conserver un ourlet herbeux d'au moins 2 m en fauche tardive

LES ZONES AQUATIQUES ET HUMIDES ET LES MILIEUX PRAIRIAUX

L'état actuel

Le territoire est traversé par plusieurs cours d'eau : l'Estergott au Nord, qui rejoint le Kientzelgottbach à la limite de Saint-Pierre-Bois avant de traverser la zone urbanisée, le Dumpfenbach à l'Ouest, et le Giessen au Sud. Plusieurs prairies humides sont présentes sur le territoire. On les trouve notamment derrière la société Schenker Stores, le long du Giessen en plaine, au-dessus de la rue Saint-Jacques, ainsi que proche de l'église. Des prairies plus sèches se situent sur l'Oberheid et sur les anciennes parcelles enrichies à l'Ouest de la forêt. Par ailleurs, plusieurs mares ont été recensées dans le parc « Jardin Lilaveronica » du château de Thanvillé.

Les enjeux

La faune

Les prairies humides constituent des habitats essentiels pour plusieurs espèces de papillons remarquables et menacées, notamment l'Azuré des paluds et de la sanguisorbe et le Damier de la succise. Ces espèces font l'objet de Plans Nationaux d'Action dédiés à leur conservation.

Une population significative d'Azuré des paluds a été recensée dans les prairies humides situées près de l'église ainsi que dans la zone humide derrière la société Schenker Stores. Des Damiers de la succise ont été observés sur les prairies de l'Oberheid.

Quant aux prairies de plaine le long du Giessen, elles abritent à la fois l'Azuré des paluds et le Damier de la succise. Par ailleurs, le Némusien, un papillon préférant les milieux secs et caillouteux, a été recensé sur le territoire. La gestion adaptée de ces prairies est cruciale pour assurer l'avenir de ces espèces sur la commune.

Concernant l'avifaune, des espèces telles que le Tarier des prés, la Pie-grièche écorcheur, la Linotte mélodieuse et le Tarier pâtre ont été observées. Toutes ces espèces affectionnent les milieux ouverts avec une végétation variée et la présence de haies et buissons. De plus, la Tourterelle des bois a été entendue à plusieurs reprises lors des relevés réalisés sur l'Oberheid. Sur les platanes du parc se trouve une héronnière avec une dizaine de nids. Les mares accueillent des amphibiens tels que la Grenouille rousse et le Crapaud commun. Cependant, le Triton alpestre n'a pas été observé depuis 2016.

La flore

La ripisylve du Giessen constitue un corridor arboré dans le paysage, mais elle est dominée par des espèces invasives telles que la Renouée du Japon, la Balsamine de l'Himalaya et le Robinier faux-acacia. La ripisylve du Kientzelgottbach, composée de boisements humides de type aulnaie-frênaie, n'est présente que sur le tronçon situé derrière l'entreprise Schenker

Stores. Les prairies humides situées à proximité de cette zone montrent des signes d'enrichissement et de fermeture.

La diversité herbacée des prairies humides est fortement influencée par les pratiques agricoles, en particulier par la date de la fauche. Une fauche tardive favorise la maturation des plantes, leur production de graines et leur reproduction, ce qui contribue à maintenir une biodiversité élevée.

Ces prairies humides abritent une flore riche, parmi laquelle on trouve la Sanguisorbe officinale, l'Orchis morio, l'Orchis tacheté ainsi que la Reine-des-prés, le Myosotis des marais et l'Agrostide des chiens. Par ailleurs, les prairies sèches hébergent des espèces spécifiques comme la Rhinanthé crête-de-coq.

Les habitats et corridors locaux

Les prairies constituent les habitats les plus riches de la commune. Les prairies humides, en particulier, constituent un habitat essentiel à plusieurs espèces de papillons menacés. Une gestion adaptée de ces milieux permettrait de renforcer les populations existantes.

La réouverture des zones humides qui commencent à s'enfricher, notamment derrière l'entreprise Schenker Stores, serait bénéfique, notamment pour les papillons. Par ailleurs, la plantation d'une haie le long de la piste cyclable de la D424 et le long d'un chemin agricole sur l'Oberheid offrirait deux corridors supplémentaires favorisant les déplacements de la faune.

Conclusion

Le territoire de Thanvillé se distingue par une mosaïque paysagère remarquable, abritant une grande biodiversité. Cependant, la préservation de cette richesse naturelle repose principalement sur des pratiques agricoles et de la gestion adaptée des prairies. Seules des pratiques extensives permettent de garantir la survie des espèces qui en dépendent. De plus, des aménagements ciblés, tels que la plantation de haies, pourraient renforcer les corridors déjà présents.

Points forts à conserver	Perspectives
Les prairies sur l'Oberheid	Préserver avec une gestion extensive (fauche tardive, zones refuges, peu ou pas d'amendements)
Les prairies humides entre le parc du château et le lotissement et la prairie au Nord du lotissement	Préserver avec gestion extensive (fauche tardive, zones refuges, peu ou pas d'amendements)
Les prairies humides et le verger communal autour de l'église (enjeux papillons)	Préserver avec gestion extensive (fauche tardive, zones refuges, peu ou pas d'amendements)
Le Dumpfenbach avec sa ripisylve et des arbres à cavité	Préserver
Le parc du château avec une héronnière et plusieurs mares	Préserver
L'Estergott qui passe derrière les maisons individuelles au Nord	Préserver et sensibiliser les propriétaires par rapport à une gestion écologique des berges et de la ripisylve
Points faibles à améliorer	Perspectives
Les grandes prairies humides le long du Giessen avec peu d'éléments paysagers	Préserver avec gestion extensive (fauche tardive, zones refuges, peu ou pas d'amendements) Renforcer avec la plantation d'une haie le long de la piste cyclable de la D424 ⇒ Fiche action 1
Les prairies humides qui s'enfrichent derrière l'entreprise Schenker stores avec la présence d'Azurés	Réouverture et gestion extensive ⇒ Fiche action 2
7 obstacles à l'écoulement sur les cours d'eau	Effacement
Espèces invasives le long du Dumpfenbach et du Giessen	Limiter l'expansion avec des coupes répétées ou du pâturage

3 LA ZONE AGRICOLE

Quelques parcelles agricoles sont situées sur l'Oberheid, principalement consacrées à la culture du blé. La faune des prairies environnantes occupe également cette zone agricole et on peut noter la présence du Lièvre d'Europe. Concernant la flore, des fleurs messicoles telles que le Bleuet des champs ou le

coquelicot ont été observées. En général, ce plateau présente peu d'éléments paysagers. La plantation d'une haie le long d'un chemin agricole pourrait offrir des refuges supplémentaires pour la faune.

Points forts à conserver	Perspectives
Les champs de blé sur l'Oberheid avec la présence de plantes messicoles	Préserver et renforcer
Points faibles à améliorer	Perspectives
Peu d'éléments paysager le long d'un chemin agricole	Plantation d'une haie ⇒ Fiche action 3
La tonte régulière des bordures herbeuses	Réaliser une gestion différenciée avec fauche tardive

4 LES ZONES URBANISÉES

L'état actuel

Au cours des dernières décennies, le village s'est progressivement étendu le long de la route principale (rue de l'Église) avec des lotissements composés de maisons individuelles entourées de jardins. Des bâtiments se sont rajoutés sur le terrain de la société Schenker Stores et il y a quelques maisons supplémentaires du côté de Saint-Maurice.

Les jardins entourant les habitations, ainsi que le parc du château de Thanvillé contribuent à enrichir la trame verte. Ces espaces peuvent constituer des refuges potentiels pour la faune sauvage, à condition d'être entretenus de manière écologique. La zone humide située derrière l'entreprise Schenker Stores, abritant notamment des Azurés des paluds, représente un habitat précieux à préserver. La gestion écologique des berges et de la ripisylve est de ce fait importante dans cette zone.

Les enjeux

La faune

Plusieurs espèces se retrouvent dans la zone urbanisée, que ce soit dans les jardins, les vergers ou sur le bâti pour certaines espèces spécialistes. Parmi elles, des oiseaux comme le Faucon crécerelle, le Rougequeue noir ou l'Effraie des clochers nichent au cœur du village. Les vieux vergers et vergers en friche abritent eux le Pic vert ou le Grimpereau des jardins. Les espèces comme le Léopard des murailles ou l'Orvet fragile, ainsi que les papillons comme le Tabac d'Espagne et le Vulcain profitent des jardins pour se nourrir et s'abriter. Une Coronelle lisse a également été observée dans un jardin du village en 2019.

La flore

La flore autochtone spontanée coexiste avec des espèces exotiques, que l'on retrouve principalement dans les jardins intra-muros. Les espèces sauvages observées sont relativement communes et colonisent notamment les sols pauvres en périphérie des routes. Parmi elles, on trouve le Millepertuis perforé, la Fétuque rouge et l'Achillée millefeuille. Par ailleurs, des plantes ligneuses telles que le Noisetier commun, l'Aubépine et le Sureau noir sont présentes çà et là.

Les habitats et corridors locaux

Les habitats naturels ou semi-naturels présents dans la zone urbanisée se retrouvent dans les jardins avec différents types de pelouses allant du gazon régulièrement tondu composé presque exclusivement de poacées, à des gestions différenciées comportant des fleurs fauchées tardivement.

Les arbres de hauts jets, fruitiers ou non, exotiques ou locaux, ainsi que la mosaïque de pré-vergers et haies autour du village offrent une variété d'habitats favorables à la faune. La gestion écologique des espaces verts du village et autour de la zone de l'entreprise Schenker Stores revêt une importance particulière.

La zone urbanisée demeure néanmoins très dangereuse pour la faune avec les risques liés aux collisions routières ou aux chocs contre les surfaces vitrées.

L'impact des animaux de compagnie, notamment les chats, sur la faune est également important. Enfin, la continuité écologique concernant la vie du sol (bactéries, champignons, collemboles, vers de terre...) est totalement impossible sur les sols couverts et imperméables (béton, bitume...).

Conclusion

De nombreux aménagements sont possibles dans la zone urbanisée afin de favoriser l'accueil de la faune et de la flore et de diminuer les risques anthropiques. C'est avant tout une prise en compte des enjeux de papillons sur les prairies humides qui doit s'accompagner d'une gestion adaptée. Une opportunité de dialogue s'ouvre également afin d'intégrer l'enjeu sociétal de cohabitation entre l'humain et la faune sauvage.

Points forts à conserver	Perspectives
La végétation arborée et arbustive des espaces verts	Protéger et renforcer ces habitats par la plantation d'espèces locales
La ceinture verte de pré-vergers, haies et friches, autour du village	Conserver les vergers existants avec des arbres morts et favoriser le renouvellement via la plantation de fruitiers hautes tiges Préserver dans le PLU
Derrière l'église : verger communal avec présence d'Azurés	A préserver
Prairies à l'Ouest de l'Eglise avec présence d'Azurés	A préserver dans le PLU
Les jardins de particuliers	Favoriser la gestion écologique (ex : créer un Refuge LPO) Sensibilisation de la population pour semer la Sanguisorbe sur des terrains humides
Les espèces patrimoniales de faune (hirondelles, chouettes, pipistrelles...)	Protéger et favoriser
Points faibles à améliorer	Perspectives
L'éclairage artificiel	Réduire la pollution lumineuse
La fragmentation du territoire par les routes	L'Installation de réflecteurs anticollision
La gestion de la végétation herbacée des espaces verts et des talus	Réaliser un plan de gestion différenciée des espaces verts avec fauche tardive
L'artificialisation et l'imperméabilisation des sols	Stopper l'artificialisation et désimperméabiliser les sols

Titre

Diagnostic Trame Verte et Bleue, Piémont des Vosges, Thanvillé, LPO Alsace 2025.



**Agir pour
la biodiversité**

Partenaires financiers



Sources / Informations

Rédaction

Uli CERONE, Arthur KELLER

LPO Alsace - 1 rue du Wisch 67560 Rosenwiller - 03 88 22 07 35 - alsace@lpo.fr - <http://alsace.lpo.fr>

Mise en page

Cathy ZELL

Cartographie et relectures

Chloé GOHN, Valérie-Anne CLEMENT-DEMANGE, Cyril GROOS

Illustrations

Claude DELAMARE

Crédits photographiques

Les photos utilisées pour illustrer ce rapport ont été prises par les rédacteurs. Seules celles provenant d'autres auteurs ont été créditées individuellement.

Bibliographie

UICN France, MNHN, LPO, SEOF&ONCFS (2016) : La Liste Rouge des espèces menacées en France, chapitre Oiseaux de France métropolitaine, Paris, France